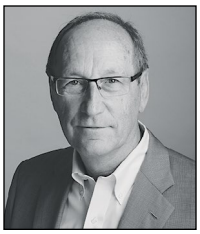

Paperasses et certificats médicaux

Roger Ladouceur MD MSc CCMF(SP) FCMF, RÉDACTEUR SCIENTIFIQUE ADJOINT

Docteur, pourriez-vous me faire une ordonnance pour que je puisse recevoir des soins de massothérapie?
— D'accord, mais pourquoi ne prenez-vous pas simplement rendez-vous?
— Parce que, sans prescription, les traitements ne seront pas remboursés par mes assurances… »

« Docteur, pourriez-vous remplir un formulaire de référence pour que je puisse aller voir mon spécialiste?
— D'accord, mais vous êtes déjà suivi par ce spécialiste. Pourquoi n'y allez-vous pas directement?
— Je sais, mais il exige une nouvelle demande parce que je ne l'ai pas vu depuis un an… »

« Docteur, pourriez-vous rédiger un certificat médical pour justifier mon absence au travail la semaine passée?
— D'accord, mais pour quelle raison?
— Je me suis fait mal au dos et j'ai dû m'absenter. Sans cette attestation, l'employeur refuse d'approuver mes jours de congé… »

« Docteur, Docteur, Docteur…! »

Combien de certificats et formulaires de toute sorte devons-nous remplir dans une journée? Des dizaines et des dizaines : certificats de bonne santé; billets d'absence; certificats de retour au travail; demandes d'assurances; formulaires d'invalidité; formulaires du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale; crédits d'impôt; régimes de retraite; vignettes de stationnement et j'en passe. Je pourrais facilement remplir la page en énumérant toutes les demandes et les attestations que les médecins de famille sont appelés à remplir. Personnellement, j'ai l'impression d'y passer des heures et des heures chaque jour. Et je ne suis pas le seul[1-3]. On dirait que les médecins de famille sont les garants de toutes les absences et de toutes les conditions de ce monde.

Mais tous ces formulaires sont-ils nécessaires? Sont-ils pertinents?

Pourquoi le médecin de famille doit-il renouveler une prescription de statine chaque année (ou tous les deux ans)? Une personne atteinte d'hypercholestérolémie et qui a un risque cardiovasculaire élevé ne devra-t-elle pas, sauf exception, prendre ce médicament pendant toute sa vie?

Pourquoi faut-il aussi represcrire les bandelettes et les lancettes pour l'autocontrôle du diabète? Existerait-il une économie souterraine des bandelettes et des lancettes dont j'ignore l'existence?

Pourquoi faut-il remplir un formulaire pour qu'un patient souffrant de démence obtienne le donépézil? Et pourquoi doit-on renouveler la demande chaque année avec un MMSE (Mini-Mental State Examination) ou un MoCA (Montreal Cognitive Assessment) à l'appui? Les assureurs, privés ou publics, craignent-ils que les personnes âgées démentes puissent en abuser et organiser des fêtes techno au donépézil dans leur CHSLD ou leur RPA?!

Quant aux consultations électroniques, j'aime autant ne pas en parler! Avez-vous vu les mille et une exigences pour qu'un patient puisse être vu par un médecin spécialiste? On dirait que ces formulaires ont été conçus expressément pour que les demandes soient rejetées. Il y a toujours quelque chose qui cloche : soit un prérequis jugé essentiel est absent, soit il existe un désaccord sur la priorité à accorder à la demande. Le médecin traitant, en l'occurrence le médecin de famille, doit alors tout recommencer. On se croirait dans la maison des fous d'Astérix[4]. Il est loin le temps où n'avions qu'à demander à un collègue spécialiste de nous aider.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Ces formulaires, ces attestations et toute cette paperasse que l'on nous demande sans arrêt de remplir ne sont pas qu'un souci mineur ou anodin. Bon nombre de médecins de famille déplorent la lourdeur de ces tâches.

Pas surprenant dès lors que si peu de résidents optent pour la médecine de famille[5]. Pas surprenant que plusieurs médecins de famille délaissent la prise en charge et préfèrent offrir des soins ponctuels, comme dans les cliniques sans rendez-vous ou avec l'accès adapté. Pas surprenant non plus que certains médecins de famille réclament des honoraires élevés pour remplir tous ces formulaires.

La lourdeur bureaucratique et la multiplication de la paperasse et des certificats médicaux en médecine de famille méritent certainement que l'on s'y intéresse davantage.

Les opinions exprimées dans les éditoriaux son celles des auteurs. Leur pubication ne signifie pas qu'elles soient sanctionnées par le Collège des médecins de famille du Canada.

Can Fam Physician 2022;68:319 (ang), 321 (fr). DOI: 10.46747/cfp.6805321

This article is also in English on **page 319.**

Références à la **page 319.**